



## Vol à l'étalage - Risques

-----  
Par Qclzl67

Bonjour,

J'ai 28 ans, et je me suis fait prendre en flagrant délit de vol à l'étalage il y a une dizaine de jours (pour 150?).  
Je n'ai pas d'antécédents judiciaires.

Le vigile m'a fait signé 2 papiers, un pour le supermarché et un autre qui ressemblait à un dépôt de plainte, qu'il a conservés

Je n'ai pas eu à payer la marchandise volée (je n'ai pas cherché à insister, j'aurais peut-être dû ...)

Il m'a dit que je serais sûrement convoqué par la police pour m'expliquer sur les faits.

Je n'ai aucun problème avec ça, j'ai fait une connerie et je l'assume, même prêt à payer l'amende au besoin, mais j'ai juste une trouille bleue que ce soit inscrit dans mon casier judiciaire....

Je me bouffe les doigts depuis que ça c'est passé en me demandant comme changer le passé, m'enfin ...

J'aurais quelques questions, si vous pouviez y répondre svp:

1) Dois-je retourner au supermarché pour m'excuser et essayer de trouver un accord à l'amiable ?

Je n'ai pas réagi comme je le voulais sur le moment, j'aurais bien aimé m'expliquer mais j'ai peur que ça aggrave mon cas.

2) Comment être sûr qu'ils ont bien déposé la plainte contre moi ? Y'a-t-il un service que je peux appeler pour en avoir le cœur net ?

Je me dis qu'après tout ils ont fait tout ça pour me faire peur (et ça a marché), mais qu'ils n'iront peut-être pas au bout de la démarche ....

3) Si plainte déposée, quel est le délai moyen entre le dépôt de la plainte et la convocation au tribunal/commissariat ?

J'ai bien compris qu'aucun délai légal n'était en vigueur, j'aurais juste avoir une idée.

4) Dans mon cas, j'ai cru comprendre que je risquais au pire un rappel à la loi, au mieux un classement sans suite.

Mais j'ai peur d'une peine de prison avec sursis.

Est-ce que c'est sérieusement envisageable ?

Car j'ai cru comprendre que le procureur avait libre appréciation de la situation

Merci pour votre aide

Cordialement

-----  
Par Isadore

Bonjour,

un autre qui ressemblait à un dépôt de plainte

Un dépôt de plainte, ça se fait à la police, donc non ce n'était pas cela.

1. Ce n'est pas forcément une bonne idée de retourner dans ce magasin. Je pense que votre présence n'y est plus désirée.

2. Seule la police pourrait vous renseigner, sans être tenue de le faire. Vous pouvez toujours aller au commissariat demander si une plainte a été déposée. Mais n'allez vous accuser de vol si la police ne sait rien.

3. Ça peut prendre des mois.

4. Ah non, vous risquez même une peine de prison ferme, y compris pour du vol à l'étalage. Ce n'est pas pour vous faire

peur, mais la jurisprudence montre qu'il y a du ferme qui est prononcé pour des vols à l'étalage, surtout que le montant n'est pas dérisoire. Le procureur est libre de classer sans suite, mais si le magasin se porte partie civile, ça ira devant le juge. La tendance est plutôt aux amendes et au sursis pour la première incartade, mais ne croyez pas ceux qui vous disent qu'on s'en tire automatiquement avec une tape sur doigts.

Ce qui est plutôt rassurant dans votre cas, c'est que le magasin n'a pas porté plainte immédiatement, ce qui est privilégié dans le cas du vol à l'étalage pour avoir l'avantage du flagrant délit.

La meilleure chose à faire est de voir un avocat, qui saura vous conseiller (et éventuellement vous représenter dans vos démarches auprès de la police ou du magasin).